



## Problème sur voiture d'occasion - Garage ayant été racheté entre temps

Par **AlineLgd**, le **31/03/2023** à **10:39**

Bonjour à tous,

J'ai acheté un véhicule d'occasion dans un garage en octobre 2022.

Depuis l'achat, les pannes se multiplient. Le garage refuse de prendre en charge les réparations malgré la garantie conformité obligatoire. Nous sommes sur une panne pour la dernière avec une réparation annoncée à 1200euros...

Au 1er janvier 2023, le propriétaire a cédé le fond de commerce à 2 anciens salariés qui aujourd'hui sont donc les nouveaux gérants.

Ils refusent toute action et m'incitent à me retourner contre l'ancien propriétaire par le biais d'une mise en demeure.

Est-ce vraiment auprès de l'ancien que je dois m'adresser ? Ou les nouveaux propriétaires se dédouanent-ils ? Quand il y a cession du fond de commerce n'ont-ils pas l'obligation de reprendre la clientèle ayant signé une vente avec l'ancien gérant ? Dans la mesure où la garantie conformité est de 2 ans.

Si cela peut aider : c'est un rachat de fond de commerce avec biens incorporels et corporels. Entreprise qui n'était pas en difficulté (pas de liquidation ou autre). L'ancien gérant a conservé son numéro de RCS et a ouvert une nouvelle entreprise dans l'événementiel. Il a fait transférer son siège social du garage sur le lieu de sa nouvelle entreprise.

Je vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez m'apporter.

Bien cordialement.

A. L.